Image not found or type unknown

Divorce et droits des étrangers

Par **khadijatoo**, le **18/08/2012** à **16:38**

Bonjour maitre,
suite de la question ,khadijatoo du val d'oise

Merci pour votre réponse
j'aimerais vous dire que le bail est à son nom tout seul car il a eu l'appartement avant qu'on se connaissent mais la quittance du loyer est à notre nom tous les deux
est ce que le juge peut m'attribuer l'appart vu ma situation(un travail pas fixe,CDD,à temps partiel et je ne gagne que 600 euros contrairement à lui qui gagne 1800 euros ?avec un CDI ...en plus je n'ai pas de famille en France qui peut m'heberger et aussi c'est lui qui demande le divorce et il m'a fait souffrir avec des mots blessants et il voulait me tapper et il a tenté d'enlever mes papiers d'identité...et dans le cas contraire est ce que le juge peut m'ordonner de quitter le territoire Français ?
et concernant la carte de résidence de 10 ans j'ai lu sur internet que dans les 90 pourcent des cas du divorce ,le prefet peut la retirer si le mariage dissou avant 4 ans de vie commune sachant que je me suis mariée civilement il y a 3 ans mais je vis avec mon mari depuis 2 ans car j'étais en Algérie pour finir ma licence ,avec son autorisation biensur ;et il ne s'agit pas d'un mariage blanc ,on était trés amoureux et heureux,on a voyagé partout et je ne comprends pas pourquoi il veut divorcer car je suis trés gentille et je lui ai jamais causé du mal

Cordialement
bonne continuation

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés